

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15/03/2018	15/03/2018	2018-6307
1. Intitulé du projet		
Demande d'autorisation environnementale temporaire d'exploitation d'une centrale d'enrobage		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SOCIETE RENNAISE DE TRAVAUX PUBLICS (SRTP)	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	VINCENT Eric Directeur général de la SRTP	
RCS / SIRET	3 4 1 5 1 1 6 1 6 0 0 0 1 1	Forme juridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
1a	centrale d'enrobage à chaud Rubrique ICPE 2521-1 soumise à autorisation installation de concassage criblage rubrique ICPE 2515-1-b soumise à enregistrement station de transit rubrique 2517-2 soumise à enregistrement stockage de bitume rubrique 4801-2 soumise à déclaration procédé de chauffage rubrique 2915-2 soumise à déclaration stockage de gaz inflammable liquéfié rubrique 47-18-1-b soumise à déclaration	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Mise en service d'une centrale d'enrobage à chaud temporaire (donc mobile) alimentée au gaz et nécessitant un stockage de gaz, un stockage de bitume, un procédé de chauffage par combustion, une zone de stockage (station de transit) de granulats et de croutes ou fraisats d'enrobés (recyclage des matériaux) et une installation de concassage criblage pour recycler les croutes d'enrobés.		

4.2 Objectifs du projet

Fournir des enrobés pour un chantier autoroutier : A837 Rochefort - Saintes gérée par ASF.

La fourniture d'enrobés concerne les travaux d'entretien des chaussées de l'A837, dans les deux sens, entre le point kilométrique (PK) 23 et le PK 37, sur une distance de 14 km, pour le compte d'ASF.

Le chantier nécessite au total la production de 32 kt de matériaux routiers.

Le fonctionnement de la centrale est prévu pendant 2 mois : septembre et octobre 2018. Cependant, afin de tenir compte des risques de dérive temporelle liés notamment aux intempéries ou à des incidents de chantier, l'autorisation est sollicitée pour 6 mois, éventuellement renouvelable 6 mois.

La production journalière maximale sera de 2 kt d'enrobés. La production journalière moyenne est estimée, sur 40 jours de travail effectifs, à 800 t d'enrobés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de travaux préalable à l'implantation de la centrale d'enrobage temporaire.

Une plateforme dédiée, empierrée et compactée sur 4,7 ha environ accueillera la centrale de fabrication de l'enrobé routier, son parc à liants et ses installations annexes.

L'installation sera alimentée en basse tension (400 V) à partir d'un groupe électrogène principal d'une puissance thermique de 910 kW. Elle comprend également un groupe électrogène de puissance thermique de 60 kW alimentant la chauffe de nuit du parc à liants et les équipements de sécurité.

Une installation mobile de concassage/criblage des agrégats (fraisats et croutes d'enrobés) sera présente ponctuellement sur le site.

La durée de fonctionnement de l'installation de concassage-criblage sera de 2 semaines environ, le fonctionnement pourra être discontinu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale d'enrobage à chaud est de type « continu ». Cela signifie qu'une fois séchés, les granulats ne feront l'objet d'aucun stockage tampon avant d'être malaxés avec le bitume.

L'enrobage est effectué à chaud, à une température de 140 °C environ, avec une incorporation de bitume à hauteur de 5 % de la masse des enrobés en fonction de la formule.

L'installation à cycle continu (opérations de séchage et enrobage simultanées) est caractérisée par une capacité de production allant de 250 à 360 t/h en fonction de l'hygrométrie des granulats, de la température des enrobés et de la cadence souhaitée.

Dans des conditions normales de fonctionnement, la capacité nominale du poste s'élève à 250 t/h pour une température des enrobés de 140 °C et une teneur en humidité des granulats de 5 %.

Sa capacité maximale est de 360 t/h pour des granulats à 2 % d'humidité.

Les différentes étapes de fabrication sont les suivantes :

- dosage et convoyage des agrégats d'enrobés et des granulats,
- séchage, enrobage et malaxage des matériaux dans un tambour rotatif,
- stockage des enrobés.

Les granulats de différentes coupes nécessaires à la fabrication des enrobés seront fournis directement par la carrière des Rouleaux, exploitée à Mazières-en-Gâtine (79).

L'installation consommera aussi des agrégats d'enrobés à recycler à hauteur moyenne de 25 %. Ces agrégats proviendront des matériaux rabotés sur le chantier (double fret).

Les installations seront susceptibles de fonctionner du lundi au vendredi aussi bien en période diurne que nocturne. Le fonctionnement nocturne s'explique par les exigences du maître d'ouvrage qui souhaite limiter le dérangement de la circulation sur l'A837, cette circulation étant majoritairement diurne. Le fonctionnement nocturne restera néanmoins minoritaire (1 semaine sur 8).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation au titre des installations classées, article L512-1 du code de l'environnement.

En référence à l'article R. 512-37 du code de l'environnement, du fait du caractère temporaire de l'activité et du fait que l'installation est appelée à fonctionner dans des délais incompatibles avec le déroulement de la procédure normale d'instruction d'une demande d'autorisation d'une ICPE, le dossier n'est pas soumis à :

- l'enquête publique prévue au code de l'environnement, notamment au chapitre III du titre II du livre Ier de la partie réglementaire,

- l'avis des communes concernées par le rayon d'affichage de l'installation,

- la consultation (éventuelle) de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO).

la participation du public pour un tel projet s'effectue par voie électronique (Art L123-19 et R123-46-1 du CE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet global	5,5 ha
Plateforme dédiée	4,7 ha
centrale et parc à liant	0,3 ha hauteur max 13 m
station de transit et hauteur de stockage maximum	1,7 ha hauteur max 8 m
aire de circulation des camions	1,1 ha
aire bases de vie - stockage du matériel - bassin de décantation - bassin incendie (120 m3)	1,6 ha
espaces naturels non touchés par le projet	0,8 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

commune de Cabariot (17430), au lieu-dit "Pièce de Beurlay".
La plate-forme est située en bordure de l'A837.

Section cadastrale ZW - lieux-dits

Pièce à Beurlay et les Joncs

Parcelle n°78 pp: 5090 m²

Parcelle n°79pp: 14288 m²

Parcelle n°80 : 3819 m²

Parcelle n°81 pp: 539 m²

Parcelle n°82 : 25942 m²

Parcelle n°222 pp: 4374 m²

Parcelle 225 : 1272 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 50' 07" O Lat. 45° 55' 34" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Cette plateforme a déjà été utilisée pour l'implantation d'une centrale d'enrobage au printemps 2011 (Entreprise TRABET) pour des travaux d'entretien sur le réseau routier.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autoroute A 837 (planche 3) carte de bruit stratégique - Arrêté préfectoral du 31 juillet 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche, inscrit à l'inventaire est l'église de Champdolent située à 2,8 km. Le rayon de protection des monuments historiques est de 500 m. Les structures de la centrale (13 m de hauteur max) ne seront pas visibles de ce monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques Inondation et de submersion marine de la commune de Cabariot approuvé par AP en date du 21 mars 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet en zone de répartition des eaux mais le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau dans le milieu.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000 directive oiseaux (ZPS) : FR54 123025: Estuaire et basse vallée de la Charente: 0,5 km au SW et SE du projet Natura 2000 directive habitats naturels(SIC) : FR5400430 : vallée de la Charente (basse vallée) située à 0,5 km au SW et SE du projet 0
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé n°17sc109 estuaire de la Charente situé à 1,8 km à l'ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le procédé d'enrobés bitumineux ne nécessite aucun apport d'eau. L'eau pour les sanitaires sera fournie par des moyens autonomes (containers d'eau potable). L'eau pour la lutte contre les poussières sera pompée dans le bassin de décantation des eaux pluviales ou proviendra d'une citerne mobile
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement ni de rejet dans les eaux souterraines Rejet des eaux pluviales après traitement dans les eaux douces superficielles: ruisseau à l'ouest du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le chantier d'enrobés, les approvisionnements viendront : - granulats naturels: carrière des Rouleaux, exploitée à Mazières-en-Gâtine : 22,8 ktonnes - agrégats à recycler, du chantier de l'A837 en question (recyclage): 7,6 kt, - bitumes, de la raffinerie de Donges (44): 1600 tonnes - propane, de la raffinerie de Donges(44) : 160 tonnes - fillers, de l'usine de Vaiges (53), exploitée par le groupe PIGEON. Impact direct, permanent et négatif pour les ressources naturelles Impact direct, permanent et positif pour le recyclage
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est proche d'une zone aux forts enjeux mais n'en fait cependant pas partie. L'impact de fragmentation est avant tout représenté par l'A837 à une échelle locale. La plate-forme existante n'a elle-même pas été inventoriée comme un élément particulier par rapport aux continuités écologiques. La taille modeste de l'emprise du projet et le maintien de toutes les haies périphériques, éventuels linéaires privilégiés de déplacement, induisent que le projet aura un impact non significatif, direct, négatif, très temporaire et à très court terme.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégrité biologique des espèces et de leurs habitats pour lesquels les sites Natura 2000 ont été désignés ne sera pas perturbée par l'exploitation de la centrale sur le site. Il n'y a donc pas lieu de retenir d'impact au titre de Natura 2000. Aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation d'impact spécifique aux zones Natura 2000 n'est envisagée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme empierrée est déjà existante et est dédiée à ce type d'activité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etablissement SEVESO à 24 km au sud est, avec plan de prévention des risques approuvé le 23/12/2011. Le projet de centrale est très largement en dehors de toute zone à risque délimitée par le règlement et la carte de zonage réglementaire. le site de la centrale n'est soumis à aucun risque extérieur important.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque Inondation associé au risque de submersion marine: PPRI approuvé le 21/03/2013, actuellement en cours de révision Vis à vis de la révision du PPRI, une partie de l'emprise est concernée par le risque d'aléa faible. Etant donné que le PPRI est encore en projet, aucune prescription n'est pour le moment liée à cet aléa. Impact non significatif, indirect, temporaire, à très court terme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Présence de substances potentiellement dangereuses (stockages de bitume, propane, GNR, fluide caloporteur, lubrifiants) Emissions gazeuses dues à la combustion du propane et du GNR dans une moindre mesure (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, COV et HAP) Impact direct, négatif, temporaire et à court terme
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approvisionnement en granulats: 38 passages/jour et 2 passages/jour de camion de livraison de bitume ou filler ou propane soit 40 passages par jour de poids lourds. Impact négatif, direct, temporaire, à court terme Livraison des enrobés : 27 rotations (54 passages) par jour pendant 2 mois, uniquement par l'A837. Impact direct, négatif, temporaire, à court terme Agréats à recycler en double fret, inclus dans la livraison des enrobés. Impact direct, positif, temporaire et à court terme
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Projet soumis à la réglementation bruit : AP 23 janvier 1997: La simulation montre que les émergences réglementaires seront respectées de jour comme de nuit. Le bruit lié à l'A837 masquera en grande partie le bruit émis par la centrale d'enrobage. Impact négatif, direct, temporaire. Plan de prévention bruit en environnement: la cartographie montre que le secteur de la plateforme est soumis à un niveau de bruit généré par l'A837, compris entre 55 et 65 dB(A).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le réchauffage du bitume peut entraîner l'émission d'odeurs. L'intégration de d'agrégats recyclés (fraisats et croutes d'enrobés) génère plus d'odeurs qu'une production sans recyclage. La propagation est généralement limitée aux quelques centaines de mètres les plus proches, elle est directement liée aux conditions météo. Impact négatif, direct, temporaire, à court terme.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Fonctionnement principalement de jour mais il est prévu un fonctionnement nocturne environ 1 semaine sur 8. Impact négatif, direct, temporaire et à court terme Du fait de sa proximité avec l'autoroute A837, la plateforme sera concernée par les émissions lumineuses des éclairages des véhicules.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Emissions canalisées de la centrale <input checked="" type="checkbox"/> poussières fines issues de la déshydratation des granulats dans le tambour-sécheur ; <input checked="" type="checkbox"/> gaz issus de la combustion du propane dans le brûleur de l'installation ; <input checked="" type="checkbox"/> gaz issus du bitume chaud. Impact direct, négatif, temporaire et à court terme.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales de la plateforme - infiltration en période sèche - ruissellement en période pluvieuse, récupération des eaux dans un bassin de décantation et rejet canalisé vers l'écoulement superficiel dit "des rideaux" situé à l'ouest du site Impact direct, négatif, temporaire et à court terme.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- récupération des eaux potentiellement souillées par hydrocarbures autour de la centrale, canalisation vers un séparateur à hydrocarbures associé à un bassin de récupération des eaux, rejet vers l'écoulement dit des rideaux. Impact direct, négatif, temporaire et à court terme. Aucun rejet d'eaux vannes</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Déchets inertes produits: déchets de production et poussières fines - Déchets dangereux produits: huiles usagées et déchets souillés aux hydrocarbures, aérosols, dégraissants - Déchets non dangereux non inertes: métaux issus des opérations de maintenance, cartons, plastiques ... Impact direct, négatif, temporaire et à court terme. Recyclage: consommation de déchets: Impact positif, direct, temporaire et à court terme.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme dédiée à cet usage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La seule ICPE autorisée pouvant avoir un effet cumulé avec le projet est la casse auto JAMOT à la Chancellerie, située à 0,7 km au nord ouest du projet. Effet cumulé possible par rapport aux eaux superficielles qui rejoignent aussi l'écoulement dit "des Rideaux".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De nombreuses mesures de prévention de risques et de protection seront mises en place notamment vis à vis de la protection des eaux et des émissions gazeuses et des poussières. Toutes ces mesures seront détaillées dans l'annexe fournie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une centrale d'enrobage a des impacts sur le milieu environnant, physique et humain. Les rejets gazeux et produits utilisés sont source d'inquiétude pour l'environnement humain proche et bien que maîtrisés, pourraient nécessiter un développement qui ne peut être repris dans ce formulaire, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle un dossier d'évaluation environnementale a été déposé.

Cependant, la localisation sur une plateforme existante, dédiée, en bordure d'autoroute, les mesures prises pour éviter et limiter les effets de la centrale ainsi que son fonctionnement temporaire plaident pour une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - Chapitre relatif aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation 8 - Résumé non technique de l'étude de dangers

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Chantepele

le,

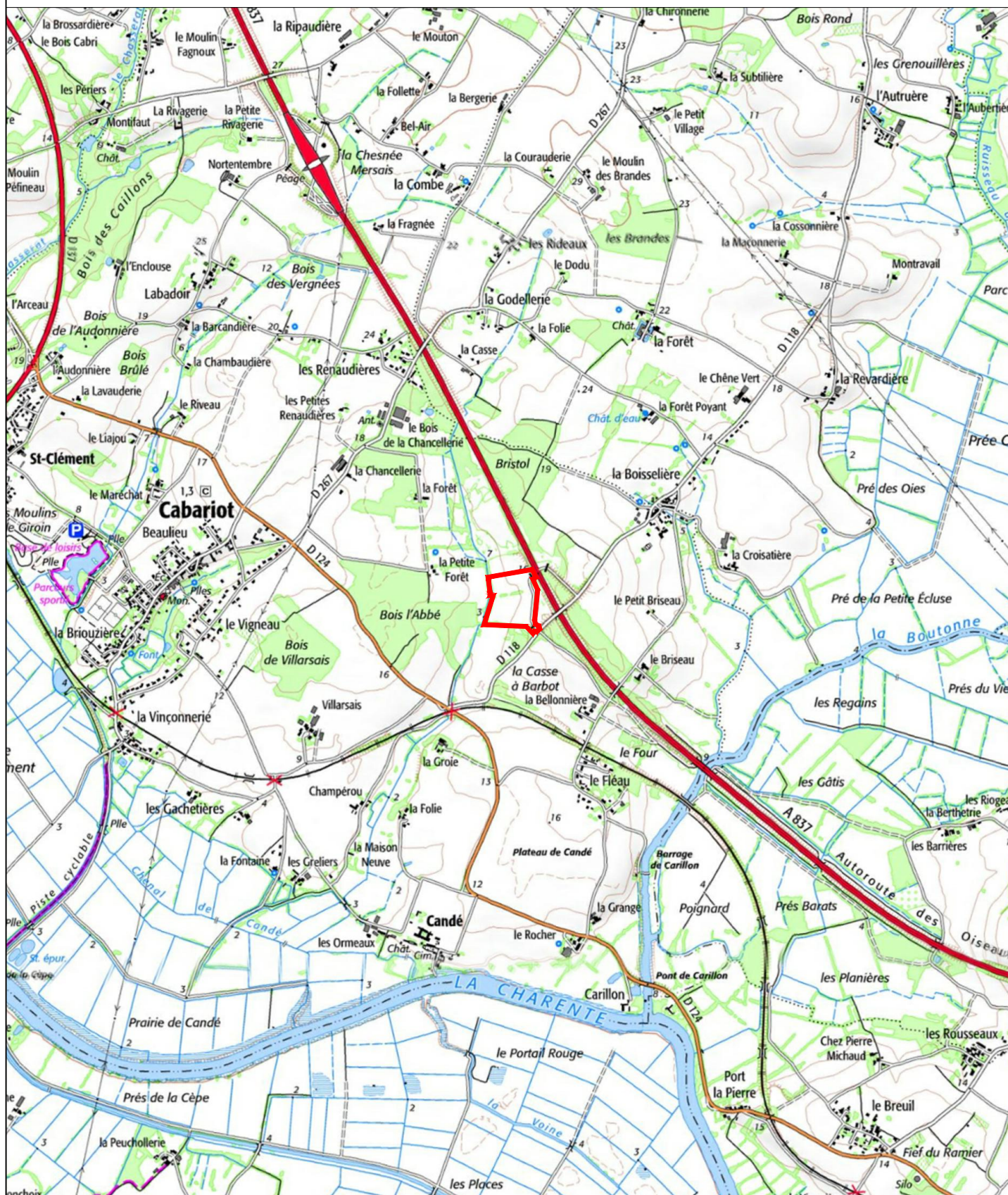
14/03/2018


Signature

S.R.T.P.
Le Pont Bœuf - BP 97416
35571 CHANTEPELE Cedex
Tél. 02 99 41 65 70 - Fax 02 99 41 65 92
srtp@groupe-pigeon.com



Localisation du site au 1/25000




 Emprise de l'autorisation demandée

Source : Institut National de l'Information Géographique et Forestière

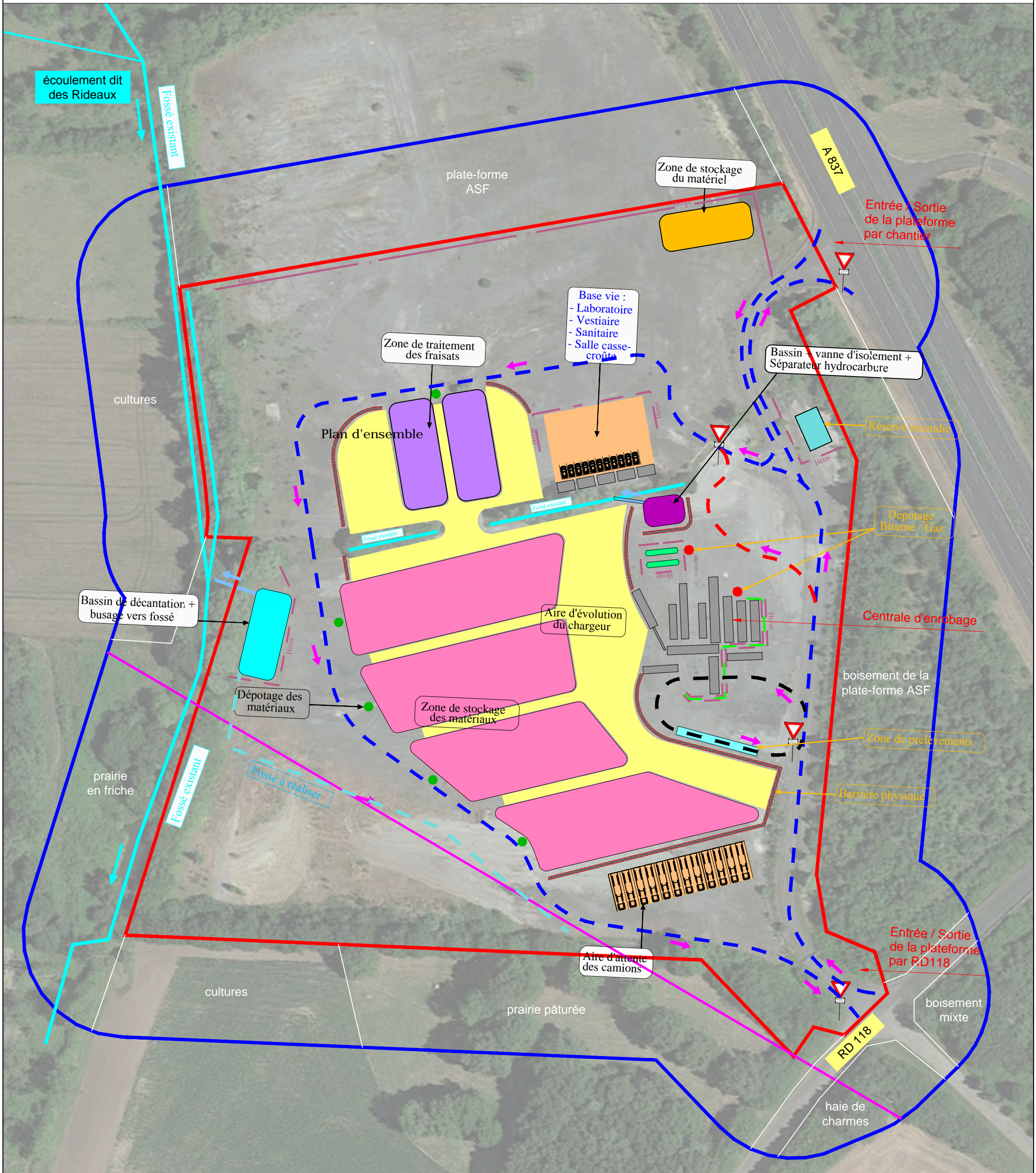
Photographie aérienne



 Emprise de l'autorisation demandée

Source : Google



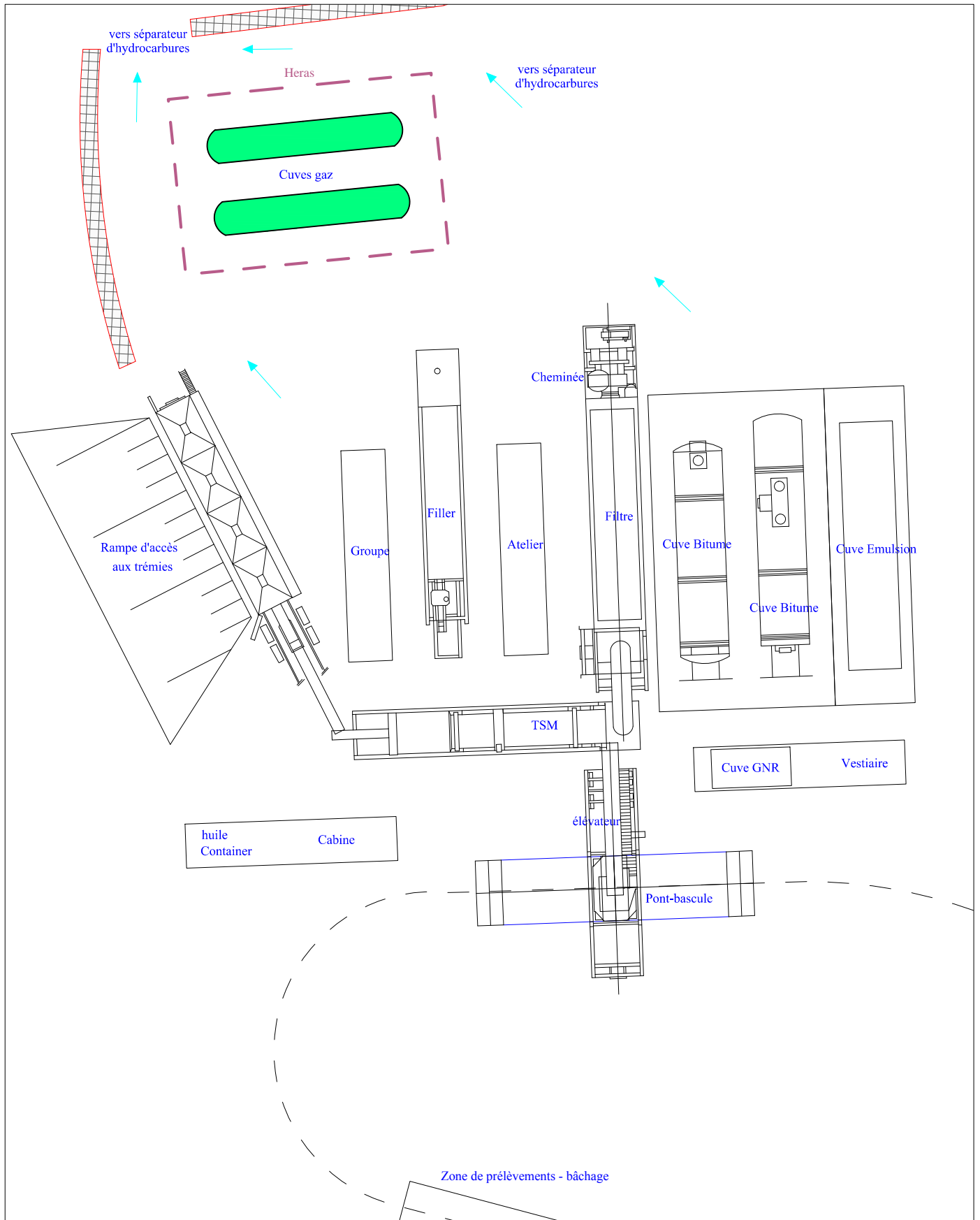


Source : Google + SRTP

- | | | |
|--|---|---------------------------------|
| Emprise de l'autorisation demandée | Ligne HTB aérienne (aucune dans un rayon de 35 m) | Artère aérienne téléphonique |
| Rayon à 35 m de l'emprise | Ligne HTB souterraine (idem) | Artère souterraine téléphonique |
| Bâtiment (aucun dans un rayon de 35 m) | Ligne HTA aérienne | Canalisation d'eau potable |
| | Ligne HTA souterraine (idem) | |
| | Ligne BT aérienne | |
| | Ligne BT souterraine | |



Plan d'ensemble (zoom sur les installations)





Photographie aérienne

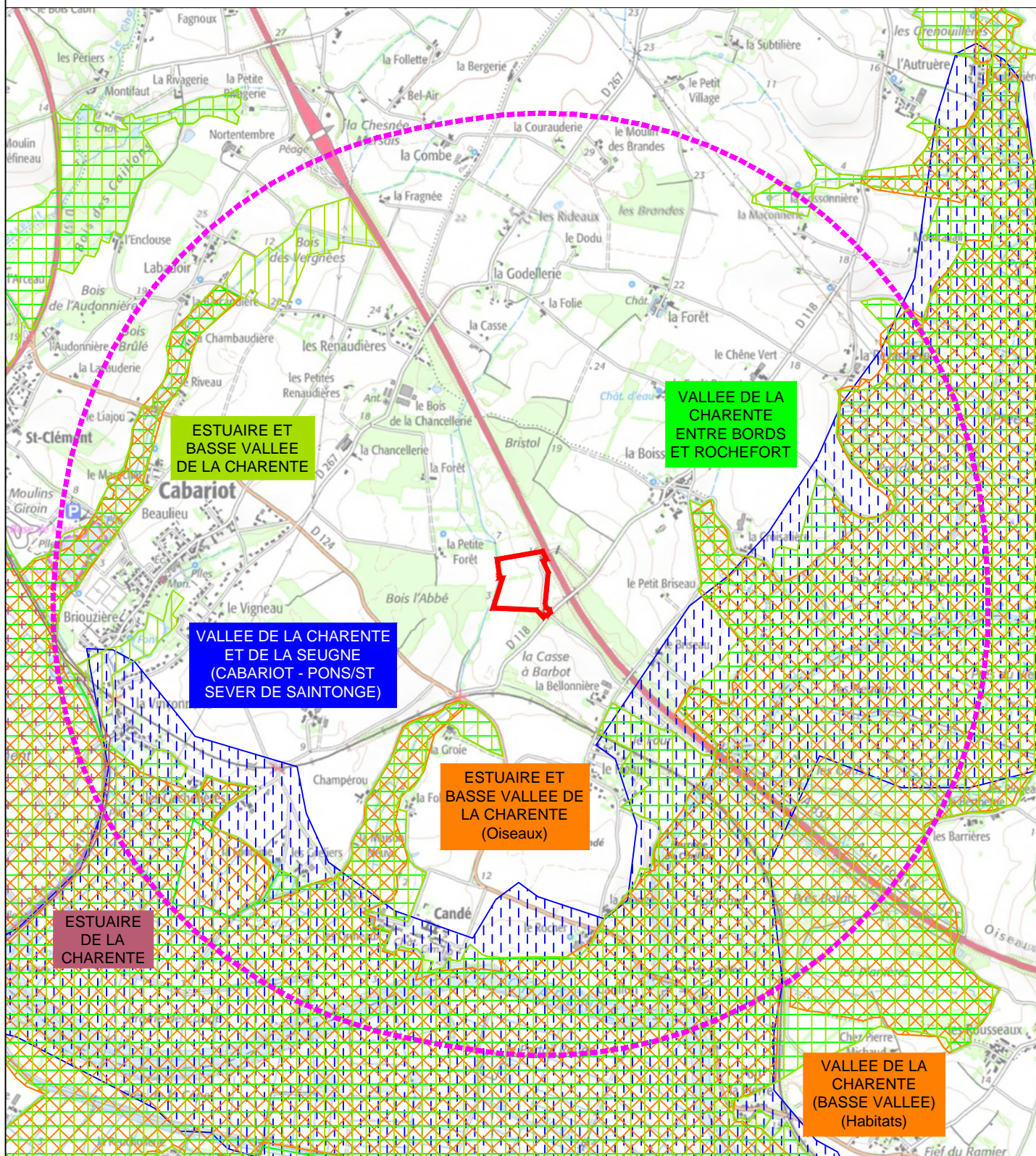










 Emprise de l'autorisation demandée

Source : Google



Inventaires et protections réglementaires liés au milieu naturel dans le rayon d'affichage



- | | |
|---|---|
|  Emprise de l'autorisation demandée |  ZNIEFF de type 1 |
|  Zone Natura 2000 (directive habitats) |  ZNIEFF de type 2 |
|  Zone Natura 2000 (directive oiseaux) |  ZICO |
|  Site inscrit au titre du paysage |  Rayon d'affichage de 2 km |

Source : Institut National de l'Information Géographique et Forestière

